



L'Eglise a besoin de vous !

Denier de l'Eglise 2017

mardi 1er août 2017, par [Econome](#)

Le 24 février 2017 a débuté la nouvelle campagne du Denier de l'Eglise : avez-vous pensé à participer vous aussi à cette campagne par Carte Bancaire, paiement sécurisé ? Notre évêque a besoin de notre soutien pour assurer le financement des missions confiées à l'Eglise qui ne possède que ce que ses fidèles lui donnent. Jeunes, vous aussi vous pouvez aider Mgr Macaire ! Alors, donnons avec générosité à notre Eglise les moyens dont elle a besoin !

Toute l'année, votre paroisse est à votre service...

Sacrements, célébrations et prière, partage et transmission de la foi, organisation de la solidarité, soutien aux familles et aux personnes isolées, participation à la vie de l'Eglise universelle... : votre paroisse a mille visages.

Le curé de votre paroisse et son équipe vous accueillent et vous accompagnent dans votre parcours d'homme ou de femme et de croyant quelles que soient les circonstances, heureuses ou difficiles, de la vie.

Votre paroisse, c'est aussi un espace ouvert d'écoute et de partage, où chacun peut trouver sa place, s'épanouir et faire rayonner sa foi. Votre fidélité et votre soutien contribuent à faire vivre ce bien commun, votre paroisse.

- ▶ Si vous donnez chaque mois 10 €, vous contribuez à la décoration florale d'une église tout au long de l'année.
- ▶ Si vous donnez chaque mois 50 €, vous contribuez au financement de l'électricité d'une église.
- ▶ Si vous donnez chaque mois 90 €, vous financez un mois de revenu brut d'un prêtre.

N'hésitez plus : Participer au Denier de l'Eglise par CB, virement sécurisé !



Vous pouvez aussi faire

- ▶ un don par chèque à l'ordre de Association diocésaine de Saint-Pierre et Fort-de-France (ADSPFDF)
5-7, rue du Père Pinchon BP 586
F - 97207 Fort-de-France cedex
Tél. +5965 96 63 70 70
- ▶ par prélèvement automatique.

L'Église de Martinique n'est pas riche.

Elle ne possède que ce que vous voulez bien lui donner.

LE DENIER C'EST QUOI ?
C'est la contribution volontaire et solidaire des catholiques à la vie de leur Église.

LE DENIER C'EST VITAL ?
Contrairement à une idée reçue, le denier ne reçoit aucune déduction de l'État. Néanmoins, il est versé librement chaque année à la générosité des catholiques.
Or, le montant du donateur le déduit, 10 000 € ou 20% de son revenu global annuel de 10 000 € maximum, soit 20% de son revenu global annuel.

LE DENIER C'EST POUR QUI ?
61% Pour les activités pastorales
10% Pour les œuvres
9% Pour le personnel de l'église
5% Pour les dépenses administratives
75% Pour les dépenses de fonctionnement

LE DENIER COMBIEN DONNER ?
L'Église propose aux catholiques de donner, dans la mesure de leurs moyens, l'équivalent de 2 ou 3 pourcents de leur salaire net.

LE DENIER C'EST DEDUCTIBLE DES IMPOTS ?
Si vous êtes imposable, votre don au Denier vous permet de déduire 60% du montant de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Le don de 100€ va vous coûter au total que 30€.

Je donne au Denier

Le Denier représente 15% des ressources totales de l'Église et couvre 17% des dépenses

